



Compte rendu de la réunion du Comité d'orientation national de la santé et de la sécurité au travail (CONSST) du 23 octobre 2015

59, promenade Camelot, Ottawa (Ontario)
Salle de conférence 59-3E-102

Représentants des employés

- Dre Krista Puddester (coprésidente)
- Bob Kingston (coprésident)
- Marlene O'Neil
- Rick Cormier
- Barbara Kristjansson
- Terry Petrow

Représentants de l'employeur

- James Crawford (coprésident)
- Marc Sabourin
- Nancy Fahey
- Kathryn McElhone
- Richard Arsenault

Conseiller technique

- A. Craig Houghton

Secrétariat

- Kerry Piccolotto
- Brodie Mousseau

Absents

- Chantal Seeton
- Zeljko Ruzicic

-
1. Mot de bienvenue du président
 2. Examen et adoption de l'ordre du jour
 3. Examen et approbation du compte rendu de la réunion du 23 juillet 2015
 4. Examen des mesures de suivi découlant de la réunion du 23 juillet 2015
 5. Points permanents
 6. Affaires nouvelles
 7. Table ronde
-

1. Mot de bienvenue du président

Mot de bienvenue de James Crawford.

2. Examen et adoption de l'ordre du jour

Aucun changement n'est apporté à l'ordre du jour.

3. Examen et approbation du compte rendu de la réunion du 23 juillet 2015

Aucun changement n'est apporté au compte rendu.

Le compte rendu est approuvé.

4. Examen des mesures de suivi découlant de la réunion du 23 juillet 2015

a) Sulfure d'hydrogène (H₂S)

Craig Houghton a consulté les conseillers en SST des centres opérationnels pour déterminer quels sont les niveaux de SH dans les installations. La composition du comité n'est plus la même (Liz Foster n'en est plus membre).

Suivi :

- **Craig Houghton** – Une invitation à une réunion du comité H₂S sera envoyée la semaine du 26 octobre 2015.

b) Dépistage de la tuberculose réalisé sur du bétail à Brandon (Manitoba)

Le comité régional de SST se penche sur cette question et continuera de surveiller la situation et de transmettre des renseignements au CONSST.

Suivi :

- La **Division de la SST et de la prévention** continuera d'assurer la liaison avec le centre opérationnel de l'Ouest pour que ce point fasse l'objet d'une discussion et soit clos à l'échelle régionale.

c) Vérification de la SST

Les coprésidents du CONSST discuteront de la vérification et des mesures à prendre pour y donner suite.

Suivi : Craig Houghton continuera de travailler avec les coprésidents en ce qui concerne la vérification.

d) Conséquence du travail par quarts sur la santé

Un communiqué à ce sujet a été envoyé aux responsables de la gouvernance de la SST de même que des ressources documentaires qui soulignent l'importance de la participation et de la surveillance du comité local de SST où il y a des quarts de travail pouvant avoir des répercussions sur la santé et la sécurité des employés.

Suivi :

- Le gestionnaire régional en SST communiquera avec les **conseillers en SST des centres opérationnels** pour veiller à ce que les comités participent et surveillent les conséquences du travail par quarts où cette façon de travailler est utilisée. Les conseillers en SST des centres opérationnels fourniront ensuite au CONSST des commentaires et des résultats, y compris des exemples de la façon dont les comités locaux participent et assurent une surveillance.

e) Utilisation de moyens électroniques pour les réunions des comités d'orientation de la SST national, des centres opérationnels et régionaux

Le communiqué a été envoyé le 17 septembre 2015 par l'intermédiaire des responsables de la gouvernance de la SST à la suite des changements apportés en fonction des commentaires reçus. Cette version sera révoquée et remplacée étant donné que les dernières consultations avec le CONSST n'étaient pas terminées avant qu'il soit distribué.

Suivi :

- Le **Secrétariat du CONSST** redistribuera le communiqué aux membres du CONSST dans le cadre d'une dernière consultation visant à obtenir des commentaires, et il le transmettra de nouveau aux responsables de la gouvernance de la SST.

5. Points permanents

a) Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF)

Une demande a été faite pour indiquer que le sous-comité du bien-être souhaite consulter tous les trimestres les statistiques du PAEF pour l'aider à orienter ses travaux.

Suivi :

- Le CONSST aimerait consulter les statistiques tous les trimestres à titre informatif seulement, pas en tant que point permanent.

ÉTAT : DOSSIER CLOS EN TANT QUE POINT PERMANENT – à ajouter à l'ordre du jour de la réunion du 2^e trimestre de 2016 du CONSST, comme il en a été convenu lors de la réunion du 23 juillet 2015, et à l'ordre du jour des autres réunions du 2^e trimestre qui suivront.

b) Programme de services de santé

Compte tenu de l'exercice de planification des travaux de cette réunion, ce point sera reporté à une date ultérieure.

Suivi : Le secrétariat du CONSST prendra les mesures nécessaires pour que WHCS, par l'entremise de l'équipe du mieux-être, présente au Comité un exposé sur les services disponibles dans le cadre du nouveau contrat.

c) Formation obligatoire de l'ACIA en matière de SST

Ce point sera abordé dans le plan stratégique de SST, auquel il sera intégré.

Suivi :

- Le **Secrétariat du CONSST** veillera à ce que les membres du CONSST reçoivent une formation officielle sur leurs rôles et responsabilités.
- Des renseignements statistiques à jour sur les progrès liés à la formation obligatoire en matière de SST seront fournis au CONSST.

d) Projet de gestion de l'incapacité (PGLI)

Le CONSST a demandé un exposé sur le PGLI. On a informé le Comité que le PGLI a été mis en veilleuse.

Suivi :

- **Chantal Seeton** fera le point sur l'état d'avancement du projet en addenda au compte rendu.

Addenda : Une pause stratégique a été prise à l'égard du modèle de fournisseur de services de PGLI.

A cette époque, l'équipe de PGLI travaille pour fournir des options d'habilitation aux gestionnaires pour assurer qu'ils sont activement disposent des connaissances et des outils pour gérer efficacement les situations de LI. Par exemple comment identifier et options d'accès pour aider à soutenir des approches d'intervention précoce et de permettre aux salariés de rester au travail, comment aider les employés de soutien quand ils sont loin du lieu de travail et la façon de planifier et de mettre en mouvement retour réussi aux stratégies de travail.

Le site Web de PGLI sur Merlin abritera ces outils à côté d'une stratégie de communication afin d'assurer non seulement les gestionnaires sont conscients de leurs rôles, mais aussi les employés sont au courant des ressources disponibles pour eux et aussi à comprendre leurs responsabilités dans le processus.

e) Stratégie sur la santé mentale – Programme de soutien par les pairs « Espoir »

On a continué d'exprimer de la frustration parce que le représentant du CONSST ou son remplaçant n'a pas été invité à des réunions du comité directeur du programme « Espoir », ou qu'il n'a pas pu y assister.

Suivi :

- La **Division de la SST et de la prévention** rédigera une note de service pour le vice-président, Ressources humaines, qui sera envoyée au comité directeur afin de souligner la nécessité pour le représentant du CONSST de participer aux réunions du comité directeur.

f) Formation sur la prévention de la violence en milieu de travail

La Politique de prévention de la violence en milieu de travail révisée de l'ACIA a été signée par le président le 28 juillet 2015 et distribuée par l'intermédiaire des responsables de la gouvernance de la SST. Elle se trouve maintenant dans Merlin à la page Web sur la SST.

La Division de la SST et de la prévention a reçu la première simulation de formation en ligne sur la PVMT qui s'appuie sur le contenu du scénario recommandé par le CONSST. Une partie du contenu ne tenait pas compte des recommandations du Comité et a donc été retourné à la Division de l'apprentissage afin qu'il soit corrigé. Une fois que les corrections nécessaires seront apportées, le lien du cours en ligne simulé sera transmis aux membres du CONSST à des fins d'examen et pour obtenir des commentaires. On s'attend à ce que la formation soit déployée en janvier 2016 après avoir consulté le CONSST.

Une demande a été présentée afin que le sous-comité de la formation du CONSST participe davantage à l'élaboration de la formation.

Suivi :

- **Kerry Piccolotto** continuera de travailler avec la Division de l'apprentissage au lancement de la formation sur la PVMT et poursuivra les consultations avec le CONSST.
- Le **Secrétariat du CONSST** confirmera la composition du sous-comité de la formation du CONSST ainsi que le nombre de sous-comités et le statut actuel des membres des différents sous-comités du CONSST.
- **Kerry Piccolotto** – Lorsque la composition du sous-comité de la formation du CONSST sera confirmée, le sous-comité participera au processus.

g) Conformité au Programme du travail

Depuis le dernier rapport, une plainte a été déposée en ce qui concerne la tenue du nombre nécessaire de réunions du Comité d'orientation de la SST du centre opérationnel de l'Ouest. Après avoir mené une enquête, les responsables du Programme du travail d'EDSC ont indiqué au plaignant et à l'employeur que le nombre nécessaire de réunions (quatre par année, une par trimestre) que prescrit le *Code canadien du travail* doit être respecté à des fins de conformité.

Le CONSST aimerait examiner tous les documents publiés par l'organisme de réglementation, surtout s'ils contiennent des recommandations, et les recevoir avant les réunions.

Suivi :

- À l'avenir, la **Division de la SST** fournira de la documentation concernant la conformité au Programme du travail avant les réunions du CONSST.

6. Affaires nouvelles

a) Révision de la législation par le CONSST

Le comité a examiné l'article 135.1 et a discuté en profondeur des concepts de la consultation et de la participation applicables aux comités de santé et de sécurité au travail.

Le paragraphe 135.1(1) est libellé ainsi : « Sous réserve des autres dispositions du présent article, le comité d'orientation et le comité local sont composés d'au moins deux personnes. Au moins la moitié des membres doivent être des employés qui :

- (a) d'une part, n'exercent pas de fonctions de direction;
- (b) d'autre part, sous réserve des règlements pris en vertu du paragraphe 135.2(1), ont été choisis :
 - (i) soit par les employés s'ils ne sont pas représentés par un syndicat,
 - (ii) soit par le syndicat représentant les employés, en consultation avec les employés non représentés par un syndicat. »

Les comités de santé et de sécurité au travail sont mis sur pied par l'employeur et constituent un prolongement de celui-ci. L'employeur en nomme les membres de même que les représentants des employés choisis par le syndicat qui représente les employés, après avoir consulté les autres employés non représentés.

De nombreux comités veulent savoir « comment » remplir leurs fonctions; ils ne veulent pas seulement connaître les obligations juridiques qui y sont liées.

Les comités doivent participer dans le cadre de consultations (participation et consultation) dès qu'un problème qui surgit peut avoir des répercussions sur la santé et la sécurité des employés qu'ils représentent, pas après coup. Il faut se poser la question suivante : « Ce problème pourrait-il avoir une incidence sur la santé et la sécurité des employés? » Le comité concerné doit ensuite être avisé afin d'être en mesure de décider, conformément à son mandat, dans quelle mesure il participera à la résolution d'un problème lié à la SST.

Il existe des différences notables entre le rôle des comités locaux de SST et celui des comités d'orientation relativement aux questions pour lesquelles ils sont consultés et auxquelles ils contribuent.

Ils doivent toujours tenter d'en arriver à un consensus, ce qui ne signifie pas nécessairement que tous les membres des comités seront d'accord.

Il appartient à l'employeur de consulter les comités au sujet des questions de SST, et les comités ont la responsabilité de participer dans la mesure qu'ils jugent convenable.

Le Comité a examiné le document d'interprétations, de politiques et de guides (IPG) du Programme du travail qui porte sur la consultation et la participation. Les membres du groupe ont convenu que le document fournit de bonnes lignes directrices concernant les concepts de la consultation et de la participation.

Suivi :

- La **Division de la SST et de la prévention** commencera l'élaboration d'un instrument de délégation des pouvoirs qui illustrera les différentes responsabilités en matière de SST dans la structure de gestion qui sont déléguées par le président de l'Agence.
- La **Division de la SST et de la prévention** rédigera un document d'orientation sur les concepts de la consultation et de la participation qui accompagnera le document d'IPG du Programme du travail et qui sera distribué aux comités de SST locaux, régionaux et des centres opérationnels par l'intermédiaire des responsables de la gouvernance de la SST.
- Les **comités de SST locaux, régionaux et des centres opérationnels** seront encouragés à déposer le document d'orientation avec les IPG et de discuter de la consultation et de la participation et de ce qu'il en est au sein de leur comité respectif.
- La **Division de la SST et de la prévention** présentera les obligations des employeurs (articles 124 et 125 du CCT) de même que les dispositions sur l'interprétation du RCSST et de la Directive du CNM à la réunion de janvier 2016 du CONSST.

b) Procédure de surveillance des rappels du parc automobile du centre opérationnel de l'Atlantique

Contexte : En raison d'une situation liée au parc automobile, le Comité d'orientation de la santé et de la sécurité au travail (COSST) du centre opérationnel (CO) de l'Atlantique craignait que le processus visant à assurer que les conducteurs de véhicules du parc automobile reçoivent les avis de rappel concernant la sécurité soit inadéquat.

Nancy Fahey a mené des recherches plus poussées à ce sujet et a fait le point devant le comité.

Il faut établir une distinction entre les bulletins d'entretien technique et les rappels concernant la sécurité. Les rappels concernant la sécurité sont transmis à l'échelle locale où le véhicule est immatriculé. Il s'agit de rappels effectués par le constructeur qui concernent l'utilisation sécuritaire d'un véhicule automobile. Tous les rappels concernant la sécurité sont effectués par les constructeurs. Les propriétaires de voitures (p. ex. l'ACIA) n'ont aucun contrôle à cet égard. Lorsque le Centre de service de la gestion du parc automobile reçoit des avis de rappel, ils sont immédiatement transmis par courriel à l'administrateur local du parc automobile, avec copie conforme à l'administrateur auxiliaire du parc automobile et à l'agent des ressources.

Un BET (bulletin d'entretien technique) porte sur une inspection ou une réparation recommandée par le constructeur, mais ce n'est pas un rappel concernant la sécurité. Les BET ne sont pas envoyés aux propriétaires de voitures; seuls les concessionnaires les reçoivent afin que leurs mécaniciens tiennent compte de problèmes possibles liés aux pièces d'un véhicule. Il ne s'agit jamais de questions de sécurité selon les constructeurs.

Le Centre national de service de la gestion du parc automobile doit être informé du déplacement des véhicules vers autre ville, municipalité ou province (d'un bureau de l'ACIA à un autre).

Tous les véhicules déplacés doivent être immatriculés en s'adressant au ministère des Transports de la province concernée et en utilisant l'adresse du nouvel endroit où ils se trouveront de sorte que les rappels concernant la sécurité effectués par les constructeurs soient transmis à la dernière adresse connue du propriétaire.

Avant de monter dans un véhicule du parc automobile, il faut toujours en faire le tour pour l'inspecter.

L'administrateur local du parc automobile devrait inspecter les véhicules tous les mois (et utiliser Google pour voir si des bulletins d'entretien technique ont été diffusés pour la marque et le modèle des véhicules).

Suivi :

- Une vérification locale devrait être effectuée pour ce qui est des BET concernant les véhicules du parc automobile, et les administrateurs locaux du parc automobile devraient veiller à ce que le Centre national de service de la gestion du parc automobile soit informé chaque fois qu'un véhicule est déplacé et utilisé à partir d'un autre bureau de l'ACIA.
- **Nancy Fahey** assurera le suivi avec la collaboration du Centre national de service de la gestion du parc automobile.

c) Élaboration du plan de travail du CONSST

Le Comité a entrepris l'élaboration d'un plan de travail sous la direction de M. Kingston.

Le groupe a effectué une analyse des lacunes sur le plan national du programme de SST.

Les deux politiques mentionnées dans le *Code canadien du travail*, la politique générale de SST et la politique de prévention de la violence dans le milieu de travail, font déjà partie du programme de SST.

Toutefois, l'analyse des lacunes a permis d'établir que de nombreux autres éléments du programme national de SST (directives, programmes, documents d'orientation) doivent être élaborés ou revus.

Les membres du Comité ont également discuté du besoin de paramètres pour évaluer le rendement, la surveillance et les tendances ainsi que le programme et l'appui de la haute direction, de même que pour mettre sur pied un plan de communication pour le programme de SST.

Comme le plan de travail du CONSST est directement lié à l'objectif qui consiste à faire du programme de SST une priorité stratégique à l'Agence, il a été convenu que le comité devrait élaborer un plan de mise en œuvre et d'examen de trois ans.

Suivi :

- Le **Secrétariat du CONSST** créera un plan de mise en œuvre et de travail qui sera distribué aux membres du CONSST avant la prochaine réunion à des fins d'examen et pour obtenir des commentaires.
- La **Division de la SST** élaborera un programme national global de SST.
- En prévision de la réunion d'avril 2016, le **Secrétariat du CONSST** veillera à ce que le Comité examine le programme de premiers soins et le Rapport annuel de l'employeur concernant les situations comportant des risques qui est déposé dans le cadre du Programme du travail.

Table ronde

- Marlene O'Neil aimerait que le CONSST tienne davantage de réunions écologiques (sans papier). Jim a répondu que le comité déploiera des efforts à cette fin.
- Les dates provisoires des prochaines réunions prévues au cours de l'année civile 2016 sont les suivantes :

28 janvier, 28 avril, 28 juillet et 27 octobre 2016.
- La prochaine réunion du CONSST, le 28 janvier 2016, se fera par vidéoconférence. De plus amples détails seront fournis.

Date :

Coprésident, employés

Date :

coprésidente, employés

Date :

Coprésident, employeur

Bob Kingston

Dre Krista Puddester

James Crawford

Canada 